

Commission Paritaire Nationale des Centres de Santé Septembre 2020

DDGOS / DOS /DPROF/ Secrétariat de la CPN
22 Septembre 2020



Ordre du jour

1/Composition de la CPN

2/ Approbation du compte rendu de la CPN du 7 juin 2018

3/Rémunérations des centres de santé

- Bilan de la saisie des données sur la plateforme ATIH
- Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique
- Analyse des évolutions de la rémunération forfaitaire spécifique

Bilan des autres rémunérations

4/ Présentation de l'accompagnement à destination des centres de santé pour la mise en œuvre de l'avenant 3 à l'accord national

5/ Impacts Covid-19 :

- Retours DIPA
- Dérogations encore en vigueur

6/ Liste des équipements connectés à valider

7/ Questions diverses

1/Composition de la CPN



1/ Composition de la CPN

Section professionnelle :

Titulaires		Suppléants
Adessadomicile	- Célia FLAVIGNY	- Charlotte LHOMMEDE
La Croix-Rouge française	- Michel-Ange MARTIN	- Laetitia BERRAR
FMF	- Laurent EVEILLARD	- Anne MOREAU
FNMF	- Guénaëlle HAUMESSER	- Céline GIORDANO
FNCS	- Hélène COLOMBANI	- Marie PENICAUD
FNISASIC	- Léa MORIZE	- Alain RONDEPIERRE
ADMR	- Marie Josée DAGUIN	- Esther SCHINDLER
C3SI	- Françoise LECOQ	- Ronan ELIOT
CANSSM	- Laurence DAVID	- Pierrick QUINIO
UNA	- François MAYER	- Catherine BOUFFARD

1/ Composition de la CPN

Section sociale :

Titulaires		Suppléants
Régime général	- Annelore COURY - Fabrice GOMBERT - Franck de RABAUDY - Claire TRAON - Aurélie GRONDIN - Emmanuele FABRE - Lucie LOISEL	- XX - Sofi LEROY - Arnaud GOLLANDEAU - Claire MARTRAY - Sophie HERVOUET - Philippe SOUBIELLE - <i>Florian PEREZ GARCIA</i>
Régime agricole	- Pascale BARROSO - Elisabeth de KERMEL - <i>En cours de désignation</i>	- <i>En cours de désignation</i> - <i>En cours de désignation</i> - <i>En cours de désignation</i>

1/ Composition de la CPN – désignation de la présidence

- Conformément à l'article 3 du règlement intérieur des commissions paritaires, le président de la section professionnelle et le président de la section sociale assurent, à tour de rôle, par période d'un an en référence à l'année civile, la présidence et la vice-présidence de la commission paritaire nationale.
- En 2018 : présidence assurée par la section sociale
- En 2019 : présidence aurait dû être assurée par la section professionnelle
- **En 2020 : Désignation du président de la section sociale et du président de la CPN**

2/Approbation du CR de la dernière CPN

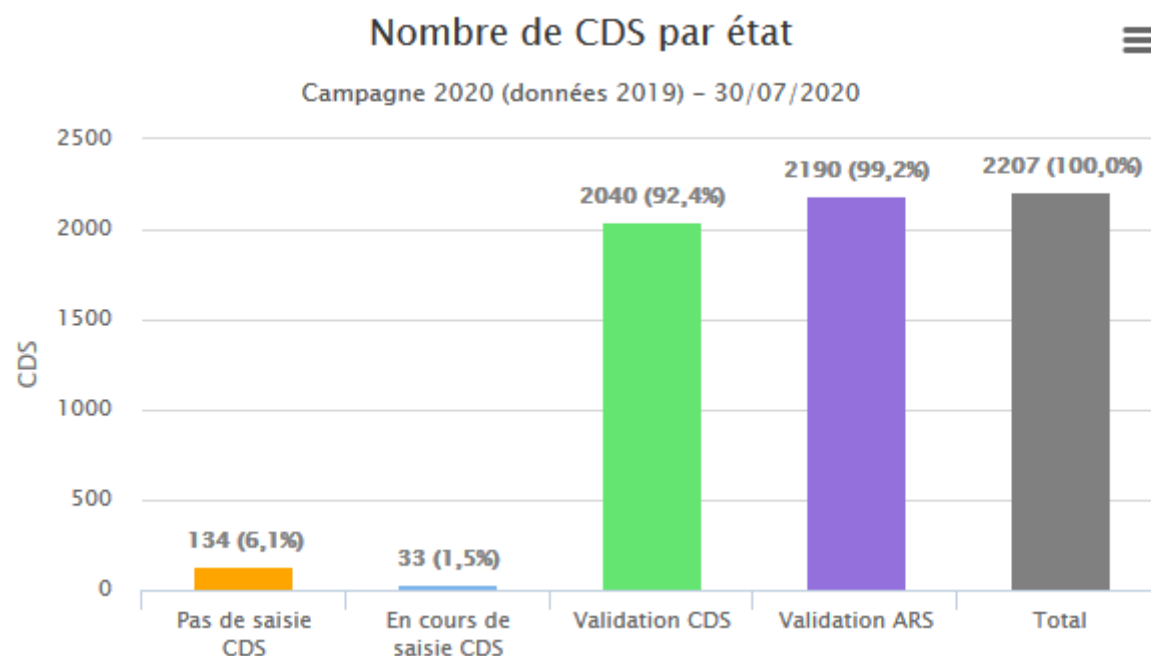
3/Rémunération des centres de santé



3/ Rémunération des CDS : bilan de la saisie des données sur la plateforme ATIH

Rappel de la campagne 2019 : 2 039 centres étaient enregistrés sur la plateforme, 1 923 l'ayant validée soit 94,3%

Au titre de la campagne de 2020 :



2 207 centres de santé ont été enregistrés dans la plateforme (1 963 centres adhérents à l'accord national)

2 040 centres de santé ont validé leur dossier (92,4%)

3/ Rémunération des CDS : bilan de la saisie des données sur la plateforme ATIH

- Données de la plateforme ATIH
 - Sur les 2 040 centres ayant validé leur dossier sur la plateforme, 1 963 centres sont adhérents à l'accord national (soit 96%) :

Type de centre	Nombre de centres
Centre de santé dentaire	834
Centre de santé infirmier	487
Centre de santé médical	159
Centre de santé polyvalent Avec auxiliaires médicaux	407
Centre de santé polyvalent Sans auxiliaires médicaux	76
Total	1963

3/ Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

▪ Paiement au titre de 2019

La mise à disposition des données (données transmises par la Cnam aux CPAM) pour le versement du solde 2019 et de l'avance 2020 en avril 2020.

Pour 1 791 centres de santé (ou regroupements de centres) nous comptons :

- 547 centres médicaux ou polyvalents (ou regroupements de centres) soit 31% dont :
 - 300 médicaux/polyvalents « classiques »
 - 37 polyvalents avec une forte activité infirmière
 - 187 polyvalents avec une forte activité dentaire
 - 23 polyvalents avec une forte activité dentaire et infirmière
- 470 centres de santé infirmiers (ou regroupements de centres) soit 26%
- 774 centres de santé dentaires (ou regroupements de centres) soit 43%

3/ Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

- **Bilan des paiements pour les 1 791 centres de santé :**

1 555 centres ou regroupements ont atteint les prérequis et perçoivent donc une rémunération soit 87%.

Type de centre	Nombre de finess principaux	Montant total 2019	Montant bloc accès aux soins	Montant bloc travail en équipe	Montant bloc système d'information	Montant bloc complémentaire
Dentaire	636	9,81 M€	1,70 M€	1,87 M€	3,48 M€	2,03 M€
Infirmier	458	11,20 M€	1,76 M€	3,49 M€	3,31 M€	2,39 M€
Polyvalents / médicaux	461	30,18 M€	5,00 M€	7,40 M€	13,38 M€	2,10 M€
Total	1 555	51,20 M€	8,46 M€	12,75 M€	20,18 M€	6,52 M€

Le montant total versé est de 51,2M€ au titre de 2019 soit une hausse de 10% par rapport à 2018.

Le bloc système d'information représente 42% de cette rémunération suivi par le bloc travail en équipe (27%), le bloc accès aux soins (18%) et le bloc complémentaire (14%).

Type de centre	Part Accès aux soins	Part Travail en équipe	Part Système d'information	Part Bloc complémentaire
Dentaire	19%	21%	38%	22%
Infirmier	16%	32%	30%	22%
Polyvalents / médicaux	18%	27%	48%	8%
Total	18%	27%	42%	14%

3/ Rémunération des CDS : Evolution de la rémunération

- Hypothèses retenues pour l'évolution de la rémunération forfaitaire spécifique :
 - Comparaison entre les années d'exercice 2017, 2018 et 2019
 - Date d'ouverture antérieure au 1^{er} janvier 2017
 - Atteinte des prérequis chaque année
 - Pas de changement de type de centre sur la période

Sous ces hypothèses, 1 044 centres sont retenus dont :

- 409 dentaires
- 392 infirmiers
- 27 médicaux
- 216 polyvalents

3/ Rémunération des CDS : Evolution de la rémunération

- Éléments relatifs aux professionnels et aux patients :

- Le nombre de professionnels a augmenté de 2% entre 2017 et 2019, dont 9% pour les médecins généralistes
- La patientèle médecin traitant a augmenté de 9% sur cette période et la file active de 2% (avec une forte variabilité selon le type de centre).

Année	Type de centre	Nombre de centres	Nombre d'ETP total	Nombre d'ETP MG	Nombre d'ETP spécialistes autres que MG	Patientèle médecin traitant	File active (MG, dentaire ou infirmier selon type de centre)
2017	dentaire	409	3 675	14	38		1 490,32 K
2017	infirmier	392	2 721	4	0		175,24 K
2017	medical	27	143	56	35	37,71 K	77,27 K
2017	polyvalent	216	3 400	642	543	553,95 K	1 251,17 K
2018	dentaire	409	3 724	15	33		1 496,01 K
2018	infirmier	392	2 677	4	1		173,69 K
2018	medical	27	162	60	37	42,00 K	82,33 K
2018	polyvalent	216	3 462	674	543	570,98 K	1 296,44 K
2019	dentaire	409	3 753	15	36		1 463,61 K
2019	infirmier	392	2 694	5	3		171,16 K
2019	medical	27	177	63	39	47,17 K	90,80 K
2019	polyvalent	216	3 470	695	554	599,97 K	1 333,99 K

3/ Rémunération des CDS : Evolution de la rémunération

- Éléments relatifs à la rémunération :

- Le montant total versé a augmenté de 3%
- L'évolution des axes est plus importante que celle du montant total. Cette différence est liée au fait que les axes ne tiennent pas compte de la baisse de la compensation contrairement au montant total.

Année	Type de centre	Nombre de centres	Montant total	Axe accès aux soins	Axe travail en équipe	Axe système d'information	Bloc complémentaire
2017	dentaire	409	7,50 M€	1,14 M€	1,21 M€	2,51 M€	1,28 M€
2017	infirmier	392	9,12 M€	1,57 M€	3,02 M€	2,39 M€	2,01 M€
2017	medical	27	1,06 M€	0,20 M€	0,33 M€	0,38 M€	0,09 M€
2017	polyvalent	216	17,99 M€	2,68 M€	4,01 M€	8,45 M€	1,00 M€
2018	dentaire	409	7,19 M€	1,15 M€	1,25 M€	2,50 M€	1,42 M€
2018	infirmier	392	9,58 M€	1,57 M€	3,02 M€	2,84 M€	2,04 M€
2018	medical	27	1,14 M€	0,22 M€	0,35 M€	0,41 M€	0,10 M€
2018	polyvalent	216	18,25 M€	2,75 M€	4,18 M€	8,55 M€	1,10 M€
2019	dentaire	409	6,95 M€	1,16 M€	1,27 M€	2,43 M€	1,43 M€
2019	infirmier	392	9,87 M€	1,57 M€	3,06 M€	2,90 M€	2,09 M€
2019	medical	27	1,22 M€	0,22 M€	0,39 M€	0,42 M€	0,11 M€
2019	polyvalent	216	18,79 M€	2,84 M€	4,48 M€	8,48 M€	1,19 M€

3/ Rémunération des CDS : Evolution de la rémunération

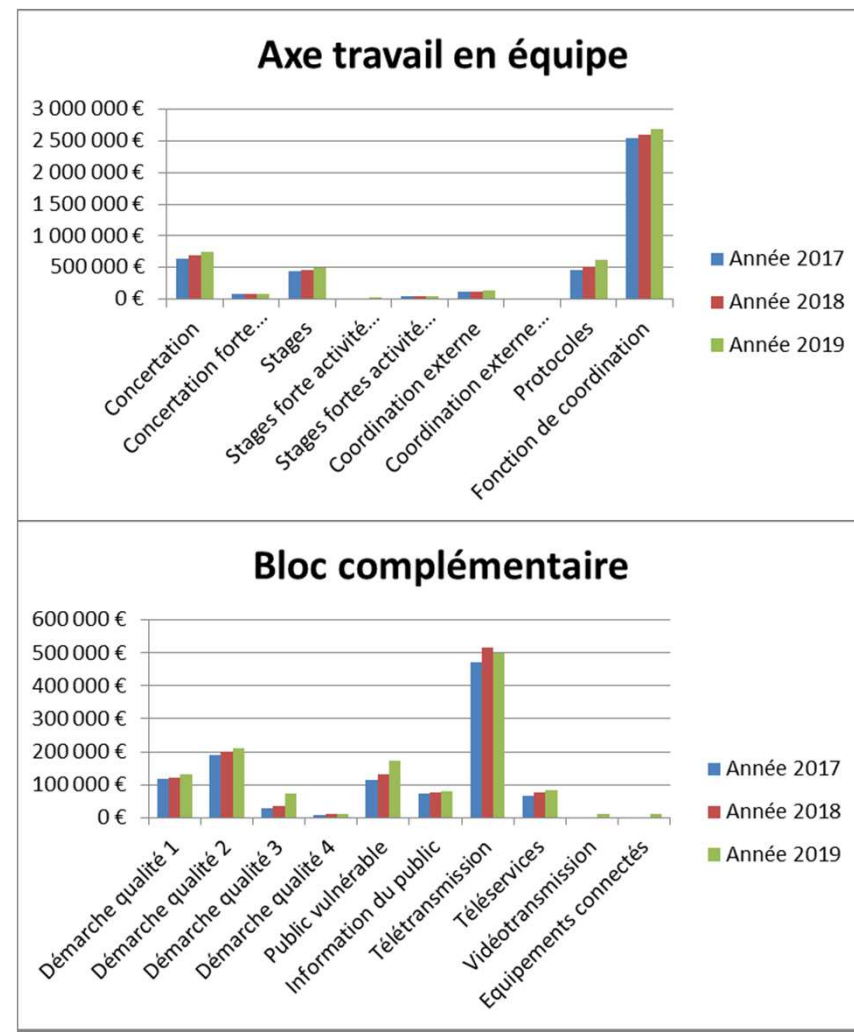
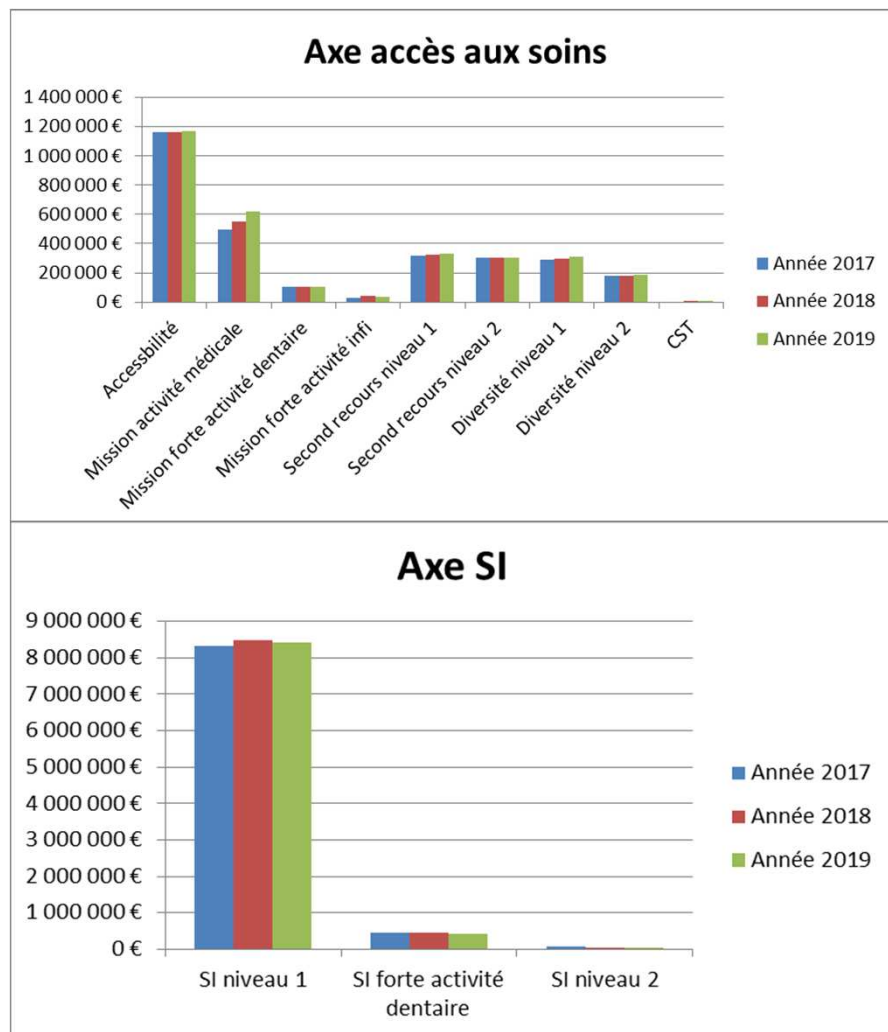
- Éléments relatifs à la rémunération :

- Entre 2018 et 2019, le montant moyen a augmenté de 3% pour les centres polyvalents et infirmiers, 7% pour les centres médicaux et il a diminué de 3% pour les centres dentaires.
- Cette tendance est similaire à celle observée entre 2017 et 2018

Année	Type de centre	Nombre de finess	Montant total	Montant moyen par centre	Evolution (par rapport à N-1)
2017	dentaire	409	7 499 249 €	18 336 €	-
2017	infirmier	419	9 782 558 €	23 347 €	-
2017	medical	27	1 064 643 €	39 431 €	-
2017	polyvalent	216	17 994 143 €	83 306 €	-
2018	dentaire	409	7 192 508 €	17 586 €	-4%
2018	infirmier	419	10 266 138 €	24 502 €	5%
2018	medical	27	1 139 912 €	42 219 €	7%
2018	polyvalent	216	18 253 018 €	84 505 €	1%
2019	dentaire	409	6 945 438 €	16 982 €	-3%
2019	infirmier	419	10 548 362 €	25 175 €	3%
2019	medical	27	1 218 879 €	45 144 €	7%
2019	polyvalent	216	18 790 227 €	86 992 €	3%

3/ Rémunération des CDS : Evolution de la rémunération

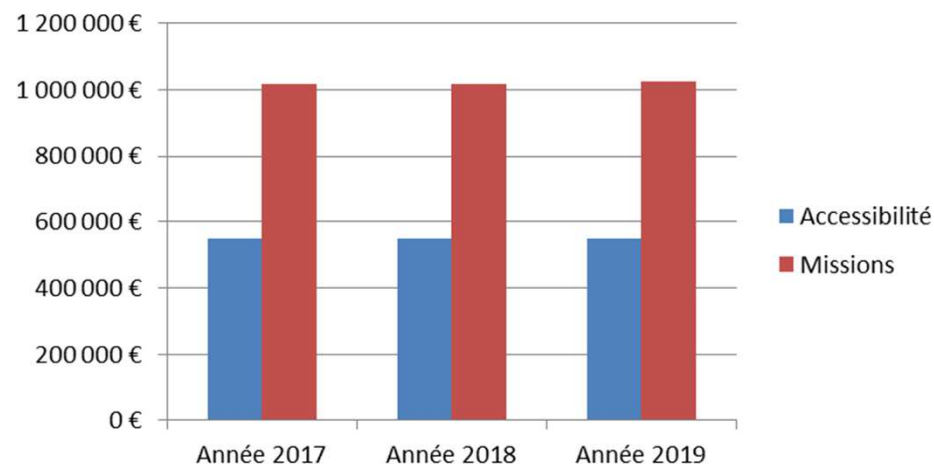
- Centres de santé médicaux/polyvalents :



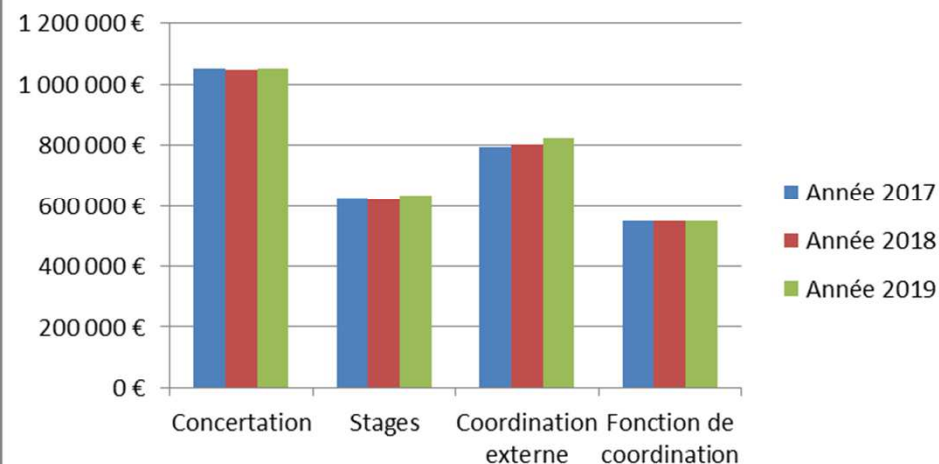
3/ Rémunération des CDS : Evolution de la rémunération

- Centres de santé infirmiers:

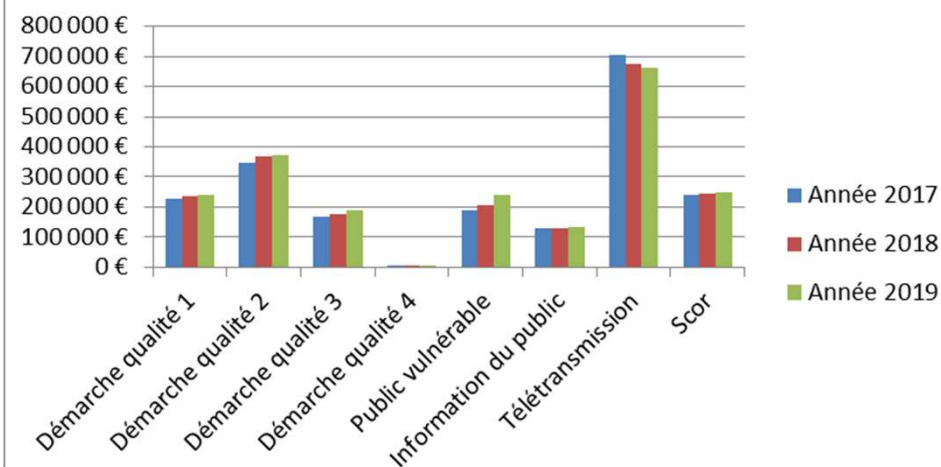
Axe accessibilité



Axe travail en équipe

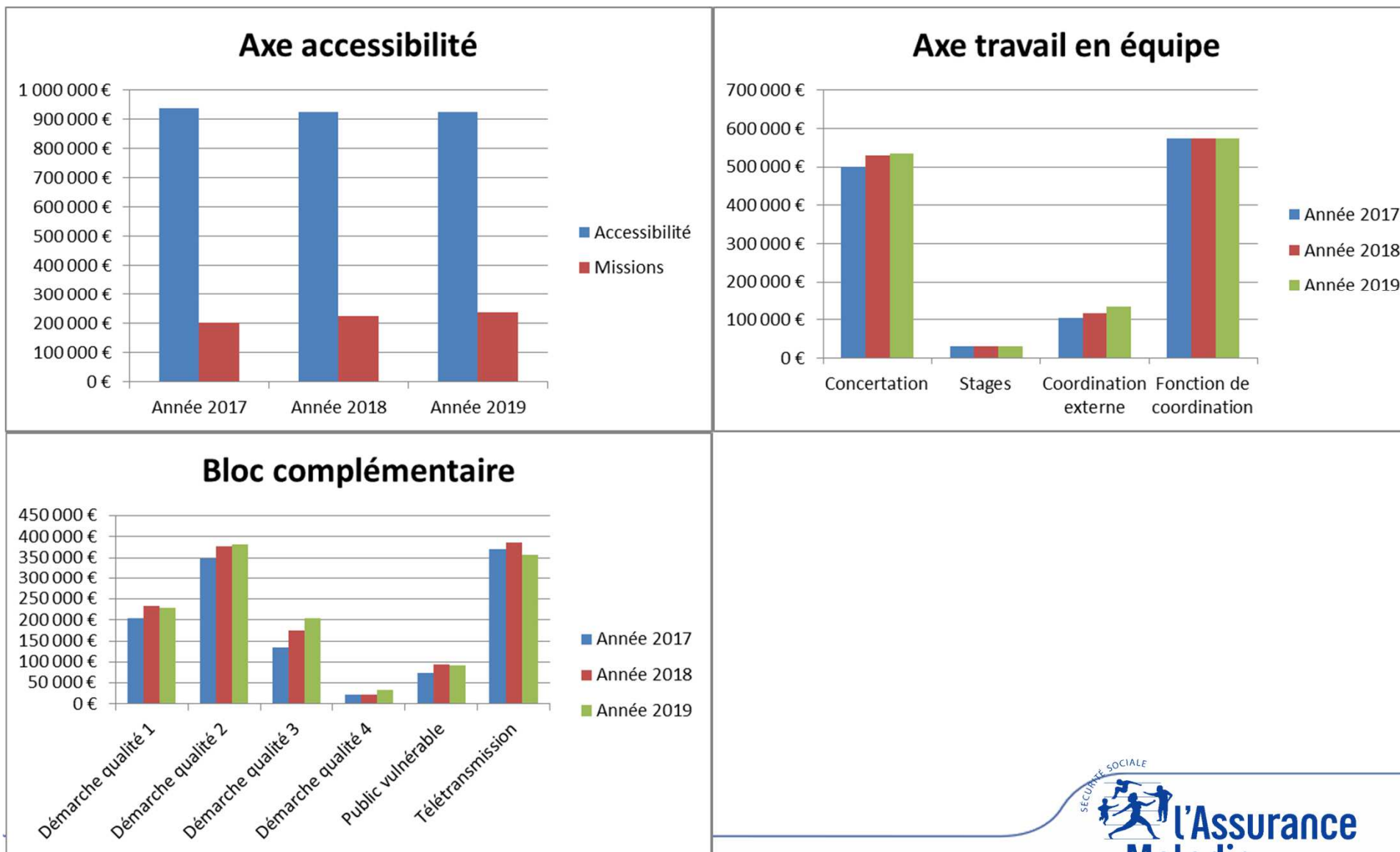


Bloc complémentaire



3/ Rémunération des CDS : Evolution de la rémunération

- Centres de santé dentaires :



3/ Rémunération des CDS : bilan des autres rémunérations

- Bilan des paiements effectués au titre de 2019:

Type de rémunération	Nombre de centres	Montant total	Montant par centre
CASD	166	2 667 228 €	16 068 €
ROSP	574	4 019 104 €	7 002 €
MPA	-	757 405 €	-
FPMT	558	13 760 000 €	24 659 €

- Au titre de 2019, les rémunérations autres que la rémunération forfaitaire spécifique des centres de santé représentent plus de 21M€

4/Présentation accompagnement avenant 3



4 / Présentation accompagnement avenant 3 CDS

- Des « visites » pour présenter le dispositif Assistants médicaux aux centres de santé éligibles

Eligibilité embauche assistant médical :

- Centres de santé polyvalents/médicaux salariant des médecins (généralistes ou autres spécialités) ou
- centres de santé dentaires/infirmiers qui se médicalisent du fait de l'intégration de médecins salariés

Niveau de patientèle du centre :

FA $\geq$ P30 de la distribution de la FA moyenne par ETP des centres de santé, pour les centres de santé salariant uniquement des médecins d'autres spécialités

FA $\geq$ P30 de la distribution de la FA moyenne par ETP des centres de santé, pour les centres de santé salariant à la fois des médecins d'autres spécialités et des médecins généralistes

PMT $\geq$ P30 de la distribution de la patientèle MT adulte moyenne par ETP des centres de santé, pour les centres de santé salariant uniquement des médecins généralistes

DDGOS-D	 353 Centres éligibles	P30 FA moyenne par ETP médecin	992 patients	ice 22 ile
		P30 PMT moyenne par ETP médecin	473 patients	

4 / Présentation accompagnement avenant 3 CDS

- Des « visites » pour présenter le dispositif Assistants médicaux aux centres de santé éligibles

Répartition des centres de santé éligibles par région :

Région	Total
Auvergne Rhône Alpes	26
Bourgogne-Franche-Comté	10
Bretagne	2
Centre Val de Loire	6
Grand-Est	38
Hauts-de-France	48
Île-de-France	158
La Réunion	1
Martinique	1
Normandie	6
Nouvelle-Aquitaine	7
Occitanie	17
Pays de la Loire	12
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21
Total général	353

Surreprésentation des CDS éligibles dans les départements 13, 57, 62 et Paris et petite couronne

Pour mémoire :

nb ETP Assistants médicaux	Nb ETP de médecins minimal nécessaire
0,5	1
1	2
1,5	3
2	4
2,5	5
3	6
3,5	7
4	8

Modalités de financement par l'Assurance maladie d'un assistant médical :

	Montant max de l'aide pour 1 ETP d'assistant médical
Année 1	36 000 €
Année 2	27 000 €
Année 3	21 000 €
Année 4	21 000 €
Année 5	21 000 €

4 / Présentation accompagnement avenant 3 CDS

▪ Distribution de la patientèle des centres de santé au 31/12/2019 :

	FA moyenne par ETP	PMT moyenne par ETP	Tranche	Objectifs FA	Objectifs MT
P30	992	473	[P30 ; P50[	+25%	+25%
P50	1281	635	[P50 ; P70[	+20%	+20%
P70	1631	820	[P70 ; P90[	+15%	+15%
P90	2586	1109	>= P90	+5%	+5%

- Lecture : 30% des centres de santé ont une file active moyenne par ETP médical inférieur à 992 patients, ils ne sont pas éligible au dispositif assistants médicaux.
- 10% des centres de santé polyvalents/médicaux ont une patientèle médecin traitant supérieure à 1109 patients, si le centre recrute un assistant médical, les objectifs minimaux lui seront demandés (+5%).

NB : distribution élaborée en fonction des déclarations du nombre d'ETP médecins des centres de santé sur la plateforme ATIH.

- Concernant les autres dispositifs de l'avenant 3 :
- Publication d'une circulaire dans les semaines à venir
- Fiches indicateurs mises à jour seront publiées sur ameli.fr
- Fiches démographiques seront publiées sur ameli.fr

5/Impacts Covid-19 : Dérogations DIPA

Récapitulatif des mesures liées au COVID- 19

Médecins

Indemnisation des centres de santé	Date de fin dérogation
Continuité de l'activité	
► CCX (codes actes et majorations habituels MCX, MIC, MSH, MCE) et Avis ponctuels de consultant : APC, APY éligibles à la téléconsultation pour les soins réalisés à partir du 6 avril 2020	30/10/2020
► Faciliter le recours à la télémédecine • Dérogation à la condition de connaissance préalable et au respect du parcours de soins coordonné : Ouverture de la téléconsultation à des médecins inconnus du patient quand ce dernier n'a pas de médecin traitant, qu'il n'est pas disponible ou qu'il ne propose pas la téléconsultation • Dérogation à la condition de vidéotransmission : ouverture de la possibilité de réaliser une téléconsultation par téléphone pour les patients résidant dans les zones blanches ou n'ayant pas accès à un outil permettant une vidéo • Suppression de la limitation du nombre de télé expertises annuel pour les patients présentant les symptômes de l'infection ou reconnu atteint du covid-19 et possibilité de faire des téléexpertises pour ces patients même si ne relèvent pas des catégories de patients définis dans l'avenant 6 à la convention médicale • Dérogation à la condition de remboursement : Tous les patients ayant bénéficié d'une téléconsultation sont pris en charge à 100% par l'AMO • Dérogations aux conditions de facturation : - o Toutes les majorations des consultations s'appliquent aux téléconsultations (nuit, férié, etc) y compris les majorations PDSA - o Téléconsultations possibles pour le parcours IVG médicamenteuse	31/12/2020

Récapitulatif des mesures liées au COVID- 19

Médecins	Continuité de l'activité	Date de fin de dérogation
	► Recours IVG médicamenteuse étendue entre 7 et 9 semaines d'aménorrhée (SA)	10/07/2020
	► Actes réalisés dans les structures type EHPAD : Facturation à titre dérogatoire la majoration d'urgence (MU) pour chaque visite réalisée au sein d'un EHPAD.	30/09/2020
	► Facturation de la MIS (via MTX) dans le cadre du tracing covid en présentiel ou en téléconsultation + ouverture pour les S2 non OPTAM	31/12/2020 (en proposition)
	► Levée contrôle âge des examens de l'enfant (COE/COB,COG,COD,COH,COM et COA)	30/09/2020
	► Entretien prénatal et séances de préparation à la naissance en téléconsultation	31/12/2020
	Autres mesures dérogatoires	
	► Suppression de la participation de l'assuré (TM) pour les actes et téléconsultations dans les centres COVID-19	31/12/2020
	► Consultation post-confinement PCV - via facturation CCX (cf. Zoom slide suivante)	15/09/2020

Récapitulatif des mesures liées au COVID- 19

Infirmiers	Continuité de l'activité	Date de fin de dérogation
	► Possibilité de réaliser un télésuivi en vidéotransmission ou à défaut par téléphone si patient non équipé - pour les patients atteints de Covid 19 - sur prescription médicale - Cotation d'un AMI 3.2	30 octobre 2020
	► Surveillance au domicile - Patients atteints de Covid 19 - Cotation d'un AMI 5.8 + MCI	30 octobre 2020
	► Prolongation des soins infirmiers au-delà de la durée de validité de l'ordonnance	10 juillet 2020
	➤ Possibilité d'exercer en parallèle des remplaçants	31 décembre 2020
	➤ Autorisation d'effectuer des soins au domicile sans mention spécifique figurant sur la prescription médicale	10 juillet 2020
	➤ Dérogation à la notion de PS le plus proche (art 13 NGAP)	10 juillet 2020
	Autres mesures dérogatoires	
	► Accompagnement à la téléconsultation TLD,TLS et TLL - Ces actes sont pris en charge à 100% par l'AM pendant la période de l'épidémie	31 décembre 2020
	► Possibilité de réaliser l'acte de prélèvement nasopharyngé sur un patient suspecté d'infection au virus covid-19	31 décembre 2020
	► Possibilité de coter la TLL pour un accompagnement à la consultation dans les centres ambulatoires dédiés au covid-19	30 octobre 2020

Récapitulatif des mesures liées au COVID- 19

Chirurgiens-dentistes

Continuité de l'activité	Date de fin de dérogation
► Dérogations aux modalités de facturation existantes dans le cadre de la permanence des soins.	10/07/2020
Autres mesures dérogatoires	

Récapitulatif des mesures liées au COVID- 19

Sages-femmes	Continuité de l'activité	Date de fin de dérogation
	► Possibilité de réaliser des téléconsultations et certains actes à distance par vidéotransmission - Consultations à distance pour assurer le suivi des patientes quand la sage-femme l'estime pertinent et qu'aucun examen physique direct n'est nécessaire - Entretien prénatal et séances de préparation à la naissance en téléconsultation - Téléconsultation possible pour la prise en charge de l'IVG médicamenteuse	30 octobre 2020
	► Recours IVG médicamenteuse étendue entre 7 et 9 semaines d'aménorrhée (SA)	10 juillet 2020
	► Possibilité pour les sages-femmes d'exercer en parallèle des remplaçantes	10 juillet 2020
	Autres mesures dérogatoires	

Récapitulatif des mesures liées au COVID- 19

Masseurs-kinésithérapeutes

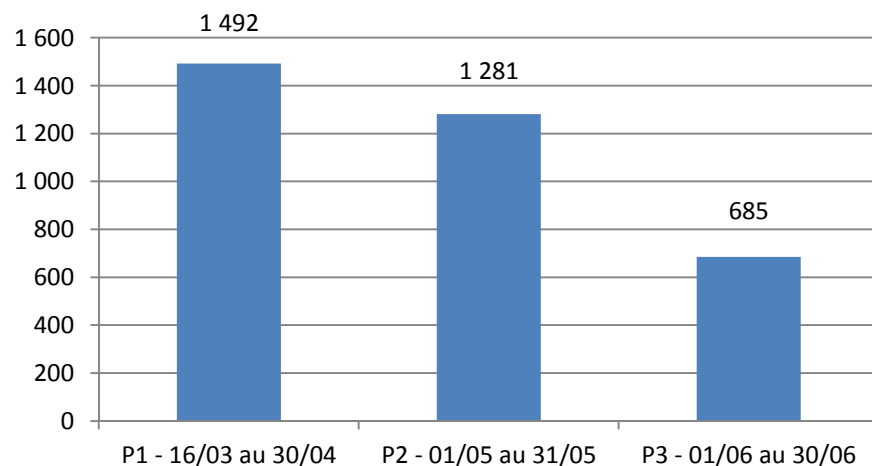
Continuité de l'activité	Date de fin de dérogation
► Possibilité de réaliser certains actes à distance par vidéotransmission Exclusion des bilans initiaux sauf si un bilan présentiel a été effectué avant la sortie d'hospitalisation avec transmission du plan de soin, et des renouvellements de bilan	30 octobre 2020
► Autorisation d'une cotation dérogatoire des actes BPCO pour rééducation post-COVID (AMK 20 et AMK 28)	10 janvier 2021
► Autorisation d'effectuer des soins au domicile sans mention spécifique figurant sur la prescription médicale	30 octobre 2020
► Dérogation à la notion de PS le plus proche (article 13 NGAP) La règle qui prévoit le remboursement des frais de déplacement sur la base du professionnel le plus proche de la résidence du malade ne s'applique pas	30 octobre 2020
Autres mesures dérogatoires	
► Possibilité de coter la TLL pour un accompagnement à la consultation dans les centres ambulatoires dédiés au covid-19	
► Possibilité de réaliser l'acte de prélèvement nasopharyngé sur un patient suspecté d'infection au virus covid-19	

Récapitulatif des mesures liées au COVID- 19

Orthophonistes	Continuité de l'activité	Date de fin de dérogation
	► Possibilité de réaliser certains actes à distance par vidéotransmission - Exclusion des bilans initiaux sauf si un bilan présentiel a été effectué avant la sortie d'hospitalisation avec transmission du plan de soin, et des renouvellements de bilan	30 octobre 2020
	► Possibilité de réaliser des soins à domicile sans mention spécifique sur l'ordonnance	10 juillet 2020
	Autres mesures dérogatoires	

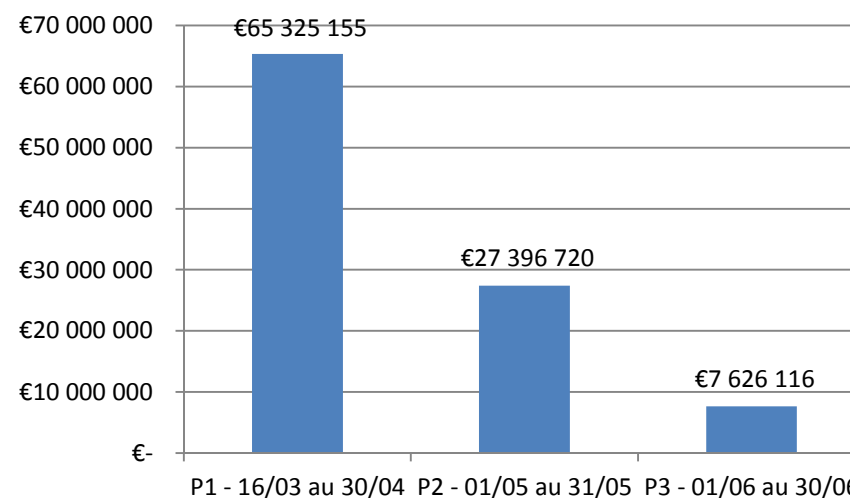
- Indemnisation pour perte d'activité
- Du 16/03 au 30/06, l'Assurance maladie a comptabilisé **3458 demandes** d'indemnisation pour perte d'activité pour un montant total de **100 350 000 €** (soit une compensation moyenne de 29K€ par demande).
 - Montant moyen demandé au titre du P1 : 43 784 €
 - Montant moyen demandé au titre du P2 : 21 387 €
 - Montant moyen demandé au titre du P3 : 11 133 €

**Nombre de demandes validées
des centres de santé**



DC

Montant demandé par les centres



6/ Liste équipements connectés



■ Liste actuelle des équipements connectés retenus

Équipements médicaux connectés ?

Équipements
Oxymètre connecté
Stéthoscope connecté
Dermatoscope connecté
Otoscope connecté
Glucomètre connecté
Electrocardiogramme (ECG) connecté
Sonde doppler connectée
Echographe connecté
Mesure pression artérielle connectée
Caméra connectée
Outils de tests visuels, audiogramme connectés
Matériel d'exploration fonctionnelle respiratoire dont le spiromètre et le tympanomètre connectés

7/ Questions diverses